

Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidente du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514-872-3000
commission@montreal.ca
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

COMMISSION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Consultation sur la participation aux élections municipales à Montréal

RECOMMANDATIONS

La Commission de la présidence du conseil, qui a tenu une consultation publique sur la participation aux élections municipales à Montréal de juin à octobre 2022, s'est donné l'objectif de mieux comprendre le faible taux de participation et d'identifier ce qui pourrait augmenter la participation aux prochaines élections municipales.

À la suite de l'examen du [bilan 2021 d'Élections Montréal](#) et de l'analyse des opinions reçues, la Commission est en mesure de faire une série de constats qui guident ses propositions pour s'assurer d'une plus grande participation aux prochaines élections municipales, avec le souci de maintenir la vitalité démocratique de Montréal.

La Commission convient de l'importance de se donner les moyens afin de mettre en œuvre des actions qui ont le potentiel de faire une différence, et ce, plus particulièrement auprès de groupes et de personnes pour qui la participation aux élections est plus faible.

La simplification de l'exercice du vote est un élément central aux recommandations formulées par la Commission. Une série de mesures ont effectivement été envisagées par la Commission pour prendre en compte à la fois les divers besoins de la population montréalaise et à la fois la demande d'une plus grande flexibilité dans l'exercice du droit de vote.

Afin d'informer et de rejoindre davantage les électrices et les électeurs, et plus particulièrement les personnes qui participent le moins aux élections municipales, la Commission a élaboré des recommandations en lien avec les informations communiquées dans le cadre de l'élection, mais aussi plus généralement sur le fonctionnement de la Ville de Montréal, de manière à permettre l'exercice d'un choix éclairé.

Enfin, la Commission est consciente que des efforts doivent être déployés pour développer une culture de la participation à Montréal et elle estime que les initiatives proposées pourront avoir, dans le futur, des impacts positifs sur la participation électorale.

La Commission remercie les citoyennes et les citoyens, de même que les représentantes et représentants d'organismes qui lui ont présenté une opinion lors de cette consultation. Elle remercie également les personnes-ressources d'Élections Montréal pour leur travail assidu et leur excellente collaboration tout au cours de la réalisation de ce mandat.

Après analyse de l'ensemble des propositions et des opinions reçues, la Commission soumet les recommandations suivantes :

Se donner les moyens

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une plus grande participation aux élections municipales à Montréal;

CONSIDÉRANT qu'Élections Montréal, au-delà des obligations légales, s'est donné pour mission de faire "la promotion de la participation électorale des citoyennes et citoyens de manière neutre, impartiale et non partisane"¹;

CONSIDÉRANT qu'Élections Montréal a besoin de moyens plus importants pour remplir sa mission tout en mettant en oeuvre de nouvelles actions visant à augmenter la participation électorale de divers groupes;

CONSIDÉRANT que des crédits budgétaires sont nécessaires entre les périodes électorales;

CONSIDÉRANT qu'un budget annuel est une condition préalable pour bonifier la réalisation des opérations et des actions de mobilisation et de sensibilisation;

CONSIDÉRANT que le succès d'une élection repose en grande partie sur sa préparation;

CONSIDÉRANT l'importance de la mise en place de ressources permanentes pour assurer la tenue des élections et la mise en place d'activités de sensibilisation, notamment;

CONSIDÉRANT que la Ville de Toronto est dotée d'une équipe travaillant à temps plein sur les dossiers électoraux et l'organisation des scrutins;

CONSIDÉRANT que certains groupes et que certaines personnes participent généralement moins aux élections, notamment les jeunes, les personnes issues de l'immigration récente, les Autochtones et les personnes en situation d'itinérance;

¹ Consulter à ce sujet le lexique du site d'[Élections Montréal](#).

CONSIDÉRANT que les milieux communautaires sont en mesure de rejoindre les citoyennes et les citoyens en raison de leur ancrage local;

CONSIDÉRANT que la collaboration avec les organismes communautaires est nécessaire pour rejoindre et mobiliser les groupes qui participent le moins;

CONSIDÉRANT que l'expertise des services de la Ville de Montréal est sollicitée au cours de l'année de l'élection générale et que leur collaboration s'est accrue au fil des années;

CONSIDÉRANT que des services de la Ville de Montréal, en raison de leur expertise, peuvent être mis à profit, notamment pour le déploiement d'actions visant à rejoindre les personnes et les groupes qui votent le moins;

La Commission de la présidence du conseil recommande :

R1 Que la Ville de Montréal octroie un budget annuel à Élections Montréal afin de constituer et de maintenir des ressources permanentes pour bonifier son offre de services aux électrices et aux électeurs et pour mettre en œuvre des actions innovantes afin de rejoindre davantage les personnes et les groupes qui votent le moins.

CONSIDÉRANT l'importance de se donner les moyens de pouvoir intervenir afin d'augmenter la participation électorale;

CONSIDÉRANT l'importance de pouvoir identifier, en continu, les obstacles à la participation électorale;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir des données socio-démographiques et qualitatives sur l'électorat montréalais, et plus particulièrement sur les groupes qui participent moins;

CONSIDÉRANT l'importance de faire la collecte des données autres que celles provenant de la liste électorale pour identifier les groupes qui participent le moins;

CONSIDÉRANT qu'une analyse du profil de l'électorat est nécessaire pour améliorer la compréhension des enjeux de participation électorale;

CONSIDÉRANT que la connaissance de l'électorat montréalais est nécessaire pour la mise en œuvre d'actions de communication, de sensibilisation et de mobilisation;

La Commission de la présidence du conseil recommande :

R2 Qu'une analyse post-électorale sur la participation soit réalisée par Élections Montréal à la suite de chaque élection générale.

Simplifier l'exercice du vote

Faciliter l'inscription sur la liste électorale

CONSIDÉRANT l'importance de réduire les freins à la participation électorale;

CONSIDÉRANT l'importance de prendre en compte les divers besoins de la population montréalaise;

CONSIDÉRANT les difficultés rencontrées par certains groupes, dont les jeunes, les personnes issues de l'immigration, les Autochtones et les personnes en situation d'itinérance, pour pouvoir exercer leur droit de vote;

CONSIDÉRANT la nécessité de l'inscription sur la liste électorale pour pouvoir exercer son droit de vote;

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser les jeunes et les personnes votant pour la première fois à l'inscription sur la liste électorale;

CONSIDÉRANT l'importance de simplifier les processus associés à l'inscription sur la liste électorale;

CONSIDÉRANT que des commissions de révision, dans des lieux comme des établissements d'enseignement postsecondaires, des refuges pour personnes en situation d'itinérance, des résidences pour personnes âgées, pourraient être un moyen de faciliter l'inscription sur la liste électorale;

CONSIDÉRANT les besoins d'accompagnement de certaines personnes et de certains groupes;

CONSIDÉRANT les besoins d'accompagnement et l'importance de la collaboration avec des regroupements et des organismes autochtones, notamment;

La Commission de la présidence du conseil recommande :

R3 Que la liste électorale montréalaise soit informatisée.

R4 Que des représentations soient faites auprès des autorités provinciales pour modifier la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) afin qu'il soit possible, d'une part, de pouvoir faire son inscription sur la liste électorale en ligne ou d'y apporter des modifications et, d'autre part, de pouvoir s'inscrire à la liste électorale en personne les journées de vote.

R5 Que l'offre de service des commissions de révision soit bonifiée afin de faciliter l'inscription sur la liste électorale des personnes qui votent le moins et/ou qui rencontrent le plus d'obstacles dans l'exercice de leur droit de vote.

Élargir l'accès au vote

CONSIDÉRANT le besoin d'offrir une plus grande flexibilité dans l'exercice du droit de vote;

CONSIDÉRANT l'importance de réduire les obstacles pour s'assurer d'une plus grande participation électorale, notamment pour certains groupes qui participent moins ou qui sont plus vulnérables;

CONSIDÉRANT qu'à Montréal la totalité des bureaux de vote sont universellement accessibles depuis 2017;

CONSIDÉRANT que des ressources sont nécessaires pour pouvoir adapter des lieux de vote afin de respecter les principes de l'accessibilité universelle;

CONSIDÉRANT l'importance de prendre en compte les données de participation dans l'identification des lieux de vote;

CONSIDÉRANT qu'il importe également de rejoindre les personnes là où elles sont;

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir des bureaux de vote dans les milieux de vie, notamment pour les personnes les plus vulnérables comme les personnes âgées;

CONSIDÉRANT les expériences provinciales et fédérales de vote dans des établissements d'enseignement postsecondaires en fonction d'un certain seuil;

La Commission de la présidence du conseil recommande :

R6 Qu'une liste de lieux de vote potentiels soit constituée en amont et en collaboration avec les organismes communautaires afin de faciliter la participation des personnes qui votent le moins et/ou qui rencontrent le plus d'obstacles dans l'exercice de leur droit de vote.

R7 Qu'un projet pilote soit mis en place afin d'offrir des bureaux de vote, notamment dans des établissements d'enseignement postsecondaires et dans les locaux d'organismes communautaires ou de refuges, destinés aux personnes qui les fréquentent, et ce, afin de lever les freins à la participation et limiter les obstacles.

R8 De poursuivre les efforts afin d'assurer une plus grande présence des bureaux de vote dans des résidences pour personnes âgées.

CONSIDÉRANT les besoins exprimés lors de la consultation en faveur d'un plus grand nombre de jours de vote;

CONSIDÉRANT qu'une seconde journée de vote par anticipation permet une plus grande flexibilité d'horaire pour les électrices et les électeurs, notamment la possibilité d'offrir le vote un jour de semaine;

CONSIDÉRANT que deux journées de vote par anticipation ont été offertes lors de l'élection générale de 2021 et qu'un nombre important de personnes ont exercé leur droit de vote à cette occasion;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) permet la tenue d'une seconde journée de vote par anticipation le lundi précédant le scrutin;

La Commission de la présidence du conseil recommande :

R9 Qu'une seconde journée de vote par anticipation soit ajoutée au calendrier électoral le lundi précédant le scrutin.

CONSIDÉRANT que le vote par correspondance est une mesure facilitant l'exercice du droit de vote;

CONSIDÉRANT que le vote par correspondance doit être offert aux personnes ayant des difficultés importantes à se déplacer;

La Commission de la présidence du conseil recommande :

R10 Que des représentations soient faites auprès des autorités provinciales pour modifier la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) afin que le vote par correspondance puisse être offert à la fois pour des motifs de santé ou des limitations fonctionnelles et pour les personnes proches aidantes.

CONSIDÉRANT que le vote par internet a été identifié, par des personnes ayant participé à la consultation, comme une mesure pouvant faciliter l'exercice du droit de vote;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir l'intégrité du vote;

CONSIDÉRANT que le vote numérique est offert ailleurs au Canada lors d'élections municipales;

CONSIDÉRANT qu'une étude a été réalisée par Élections Québec² sur le vote par internet dans le contexte québécois et qu'elle pourra servir d'assise aux travaux d'Élections Montréal;

La Commission de la présidence du conseil recommande :

R11 Qu'une analyse de faisabilité soit réalisée quant à la mise en place du vote numérique à Montréal.

Informé et rejoindre davantage

Informations sur la Ville de Montréal, son fonctionnement et ses réalisations

CONSIDÉRANT qu'il subsiste une certaine méconnaissance des champs de compétences de la Ville de Montréal et des fonctions des personnes élues;

CONSIDÉRANT que la connaissance de l'échelle municipale peut avoir un impact sur la participation électorale;

CONSIDÉRANT l'importance, pour les citoyennes et les citoyens, de connaître les impacts des réalisations de la Ville de Montréal sur leur quotidien;

CONSIDÉRANT que l'information doit être facilement accessible et disponible de manière continue;

La Commission de la présidence du conseil recommande :

R12 Que la Ville de Montréal se donne les moyens de mieux faire connaître les fonctions des personnes élues, les champs de compétences de la Ville, ses réalisations et leurs impacts sur le quotidien des Montréalaises et des Montréalais et que ces informations soient diffusées en collaboration avec les milieux communautaires et associatifs.

Informations sur les élections municipales

CONSIDÉRANT la complexité des informations concernant les règles électorales;

² L'étude peut être consultée à l'adresse suivante :
https://docs.electionsequbec.qc.ca/ORG/5ee22b6ce7bac/DGE-10627_VPI-VF.pdf

CONSIDÉRANT la quantité importante d'informations devant être communiquées à l'électorat montréalais;

CONSIDÉRANT les divers besoins de la population montréalaise concernant les informations relatives aux élections et les besoins de vulgarisation;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire la promotion des diverses modalités d'exercice du droit de vote, de manière simple et vulgarisée;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir des informations en dehors de la période électorale;

CONSIDÉRANT que la mobilisation passe par l'implication, en amont de la diffusion, des personnes concernées et plus particulièrement les personnes qui votent le moins;

CONSIDÉRANT le besoin que l'information diffusée soit communiquée simplement, dans un langage accessible, par-delà la période électorale;

CONSIDÉRANT l'importance d'impliquer les milieux communautaires et associatifs dans la conception et la diffusion des informations sur les élections;

La Commission de la présidence du conseil recommande :

R13 Qu'un comité citoyen soit créé afin de contribuer aux campagnes d'information sur les élections municipales.

Informations sur les personnes candidates

CONSIDÉRANT l'importance de pouvoir connaître les programmes des divers partis politiques et des candidats-es indépendants-es afin de pouvoir faire un choix éclairé;

CONSIDÉRANT l'importance de pouvoir avoir des informations sur les profils des personnes candidates;

CONSIDÉRANT que la visibilité de toutes les personnes candidates, peu importe leur allégeance politique, est nécessaire à l'exercice d'un choix éclairé;

CONSIDÉRANT qu'un canevas puisse être mis à la disposition des personnes candidates et des partis politiques pour s'assurer que le format de l'information partagée soit le même;

La Commission de la présidence du conseil recommande :

R14 Qu'un résumé des programmes et des profils des personnes candidates, fourni par celles-ci, soit disponible sur le site web d'Élections Montréal.

R15 Que des représentations soient faites auprès des autorités provinciales pour modifier la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) afin de permettre que les photos des personnes candidates puissent apparaître sur les bulletins de vote.

Développer une culture de la participation

Mobiliser dès le plus jeune âge

CONSIDÉRANT que le Petit bureau de vote est une initiative structurante pour développer une culture du vote;

CONSIDÉRANT les retombées positives associées à la tenue du Petit bureau de vote lors d'élections passées (2017, 2019);

CONSIDÉRANT l'importance de pérenniser cette action phare;

CONSIDÉRANT l'importance de donner une couleur montréalaise à cette initiative;

La Commission de la présidence du conseil recommande :

R16 Que des simulations de vote pour les jeunes soient réalisées dans le plus grand nombre d'endroits de vote possibles lors de l'élection générale.

CONSIDÉRANT l'importance de mettre en place des outils pour lever les obstacles à la participation;

CONSIDÉRANT l'importance de développer les compétences citoyennes dès le plus jeune âge;

CONSIDÉRANT l'importance d'impliquer les institutions d'enseignement dans les initiatives visant à développer une culture de la participation chez les jeunes;

CONSIDÉRANT l'importance de cibler les jeunes de 14 à 17 ans;

CONSIDÉRANT les besoins de sensibilisation et de mobilisation des personnes nouvellement arrivées et celles votant pour la première fois;

La Commission de la présidence du conseil recommande :

R17 Que des recueils d'outils pédagogiques soient développés par Élections Montréal à l'intention des élèves du primaire et du secondaire, des personnes nouvellement arrivées et qu'ils soient diffusés dans les écoles et auprès du personnel enseignant, de même qu'auprès d'organismes communautaires.

Favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones et leur participation à la démocratie municipale

CONSIDÉRANT la diversité des obstacles à la participation des Autochtones;

CONSIDÉRANT la priorité 13 du Plan stratégique Montréal 2030 qui recommande de “faire de Montréal une métropole de réconciliation avec les peuples autochtones en favorisant l’accès à la participation et aux services municipaux, et en faisant avancer la réconciliation au Québec, au Canada ainsi qu’à l’international”;

CONSIDÉRANT l’un des engagements de la Stratégie de réconciliation 2020-2025 visant la révision de l’offre de services municipaux pour mieux répondre aux besoins des Autochtones;

CONSIDÉRANT qu’une approche particulière est nécessaire pour rejoindre et favoriser la participation des Autochtones à la démocratie municipale;

La Commission de la présidence du conseil recommande :

R18 Que la Ville de Montréal propose des actions culturellement sécurisantes destinées aux Autochtones pour favoriser leur participation aux élections municipales.

Participation et engagement citoyen

CONSIDÉRANT la priorité 10 du Plan stratégique Montréal 2030 proposant de « mettre les citoyennes et les citoyens et les acteurs locaux au coeur des processus de décision, en renforçant les mécanismes de consultation et de participation, en favorisant la prise en charge individuelle et collective »;

CONSIDÉRANT que les résultats de la démarche de consultation Montréal Dialogue insistaient notamment sur l’importance d’accroître le soutien à l’engagement citoyen;

CONSIDÉRANT que dans sa réponse à la démarche de consultation Montréal Dialogue la Ville de Montréal avait reconnue l’importance de soutenir l’engagement citoyen et d’outiller les citoyennes et les citoyens et le personnel de la Ville;

CONSIDÉRANT que des initiatives d’engagement citoyen sont déjà en place, comme les budgets participatifs et le Programme par et pour les jeunes;

CONSIDÉRANT que d’autres villes canadiennes, dont Calgary et Edmonton, ont des semaines consacrées à la démocratie municipale;

CONSIDÉRANT qu'Élections Canada a développé une initiative d'éducation civique sous la forme d'une semaine de la démocratie faisant la promotion de la participation citoyenne et de l'exercice du vote;

CONSIDÉRANT le besoin, pour les citoyennes et les citoyens, d'aller à la rencontre des personnes élues;

La Commission de la présidence du conseil recommande :

R19 Que la Ville de Montréal mette en place une journée de sensibilisation le 15 septembre, dans le cadre de la journée internationale de la démocratie, et qu'une diversité d'activités soit offerte pour l'occasion.